

3 OBJECTIFS

1

FAVORISER L'EMPLOI
DES JEUNES

2

MAINTENIR LES SENIORS
DANS LEUR ACTIVITÉ
OU EN RECRUTER

3

ASSURER LA TRANSMISSION
DES COMPÉTENCES ET
DES SAVOIR-FAIRE

POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS DÉMARCHES

les services de la DIRECCTE/DIECCTE
de votre région (services du Ministère du Travail)

RETROUVEZ
DES INFORMATIONS
PRATIQUES SUR


www.contrat-generation.gouv.fr



LOVE STRATELIS DICOM - n° T13-89-2 - PE 8919



CONSTRUISONS
ENSEMBLE
LE NOUVEAU MODÈLE
FRANÇAIS



LE CONTRAT DE GÉNÉRATION

**EMPLOYEURS DE
PLUS DE 300 SALARIÉS**

**EMBAUCHEZ
SANS RENONCER
À L'EXPÉRIENCE
DE VOS SENIORS**



contrat de génération



pôle emploi



CONSTRUISONS
ENSEMBLE
LE NOUVEAU MODÈLE
FRANÇAIS



LE PRINCIPE



**AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2013 :
VOUS DEVEZ NÉGOCIER ET
CONCLURE UN ACCORD.**

**EN CAS D'ÉCHEC
DE LA NÉGOCIATION, PRÉSENTEZ
UN PLAN D'ACTION SUR
LE CONTRAT DE GÉNÉRATION.**

**APRÈS CETTE DATE,
SANS ACCORD NI PLAN D'ACTION,
VOUS VOUS EXPOSEZ
À DES PÉNALITÉS.**

LES POINTS DE LA NÉGOCIATION

1 DES ENGAGEMENTS POUR L'EMPLOI DES JEUNES

- objectifs chiffrés de recrutements de jeunes en CDI
- modalités d'intégration des jeunes dans l'entreprise
- modalités de recours et de développement de l'alternance
- modalités de recours et d'accueil des stagiaires

2 DES ENGAGEMENTS POUR L'EMPLOI DES SENIORS

- objectifs chiffrés en matière d'embauche et de maintien dans l'emploi des seniors
- actions en matière d'amélioration des conditions de travail et de prévention de la pénibilité
- plusieurs domaines d'action à choisir entre l'aménagement des fins de carrière, l'organisation de la coopération intergénérationnelle, etc

3 DES ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA TRANSMISSION DES COMPÉTENCES

- accès des jeunes, des seniors et des référents à la formation
- organisation des échanges de compétences

4 DES ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

TROIS ÉTAPES

1

Réalisez un diagnostic pour analyser la pyramide des âges de votre entreprise

2

Négociez un accord d'entreprise ou, à défaut, établissez un plan d'action et déposez-le auprès de la Direccte

3

Transmettez annuellement un document d'évaluation de la mise en œuvre de l'accord ou du plan